

# LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



Le prix du repas facturé varie entre **1.54 €** et **4.09 €**.  
(Tarifs dictés par la Région Ile-de-France)



La Région finance la différence entre le coût réel du repas et le tarif payé par la famille (de **55 %** à **86 %**).  
Ce coût réel comprend le matériel, le personnel, l'énergie (gaz, électricité), etc.

Le tarif est modulé pour garantir un repas identique pour chaque élève quelque soit le quotient familial du foyer.

### ⇒ Comment obtenir cette aide ?



Pour pouvoir bénéficier de ce tarif, la Région a établi un partenariat avec la CAF des départements afin qu'il soit transmis aux familles par courrier postal entre mi-mai et mi-juin une attestation de restauration scolaire mentionnant notamment le quotient familial du foyer.

[Si vous n'avez pas reçu ce courrier, voir ci-après.](#)




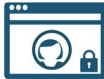


*Note : si vous êtes boursier, la bourse est versée directement à la famille sans que cela n'interfère (comme cela est le cas au collège) avec la demi-pension.*

Voici un tableau récapitulatif des tarifs selon le quotient familial :

Le tarif facturé aux familles est fonction de son quotient familial

	Quotient familial	Tarif au ticket	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183 €	1.54 €	9.00 €	de 83% à 86%
B	≤ 353 €	1.74 €		de 81% à 84%
C	≤ 518 €	1.94 €		de 79% à 82%
D	≤ 689 €	2.15 €		de 76% à 79%
E	≤ 874 €	2.35 €		de 74% à 77%
F	≤ 1078 €	2.56 €		de 72% à 75%
G	≤ 1333 €	2.76 €		de 69% à 73%
H	≤ 1689 €	3.07 €		de 66% à 69%
I	≤ 2388 €	3.58 €		de 60% à 64%
J	> 2388 €	4.09 €		de 55% à 58%

Si vous n'avez pas reçu le courrier fournit par la CAF :

Vous êtes allocataire de la C.A.F. 	Vous n'êtes pas allocataire de la C.A.F. 
<p>Vous pouvez vous procurer une attestation (du mois en cours) mentionnant votre quotient familial soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> sur les bornes disponibles dans les centres C.A.F.</li> <li> sur le site <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> &gt;rubrique Mon compte</li> <li> via l'application smartphone C.A.F.</li> </ul> <p><a href="#">Pour obtenir de l'aide, voir ici.</a></p>	<p> Une calculette accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.</p> <p><a href="http://www.iledefrance.fr/equitables">www.iledefrance.fr/equitables</a></p> <p>Cette attestation doit être remise avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• copies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer ;</li> <li>• copies du livret de famille ou actes de naissance de toute la famille ;</li> <li>• copies des prestations familiales du dernier mois.</li> </ul>

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique **ÉquiTables**  
**0 800 075 065**



Si vous ne remettez aucun justificatif, le tarif de 4,09 € sera appliqué

Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30  
(du 18 mai au 10 juillet et du 24 août au 30 septembre)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE